

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>PALLADIA</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Synonymes</b>	Palladia 50MG/15MG/10MG * Toceranib Phosphate Tablets
<b>Usage recommandé</b>	Vétérinaire Agent antinéoplasique
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Non destiné à l'usage humain

**Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur**

<b>Nom de la compagnie (É-U)</b>	Zoetis Inc.
	10 Sylvan Way Parsippany, New Jersey 07054 (États-Unis )
<b>Rocky Mountain Poison &amp; Drug Safety</b>	1-866-531-8896
<b>Département de soutien aux produits / soutien technique</b>	1-888-963-8471
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC (24 heures) : 1-800-424-9300 CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887

<b>Nom de la compagnie (CA)</b>	Zoetis Canada Inc. 16740 Trans-Canada Highway Kirkland, Quebec, H9H 4M7
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	CHEMTREC international (24h/24) : +1-703-527-3887
<b>Adresse courriel</b>	soutienauxproduits@zoetis.com
<b>Département de soutien aux produits</b>	1-800-461-0917

Toutes les fiches signalétiques sont disponibles sur le site Internet de Zoetis Canada au <https://www.zoetis.ca/fr/sds/sds.aspx>

**Fournisseur** Non disponible.

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité pour la reproduction (le fœtus) Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 1B Catégorie 1 (système sanguin, système digestif)
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Peut nuire au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes (système sanguin, système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## Conseil de prudence

### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

### Stockage

Garder sous clef.

### Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### Renseignements supplémentaires

Aucune.

### Autres dangers

Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Toceranib ( as Toceranib phosphate)		874819-74-6	10, 15, or 50 mg***
Dioxyde de silicium colloïdal		7631-86-9	*
STÉARATE DE MAGNÉSIUM		557-04-0	*
Cellulose microcristalline		9004-34-6	*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### Remarques sur la composition

\*\*\* par comprimé/capsule/pastille/suppositoire

\* Ingrédients non dangereux

Le texte complet de toutes les mentions de danger est présenté à la section 16.

## 4. Premiers soins

### Inhalation

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent. En cas de difficultés respiratoires, l'administration d'oxygène peut être nécessaire.

### Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Demander un avis médical/Consulter un médecin en cas de malaise. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si elles peuvent être facilement enlevées, enlever les lentilles de contact. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

### Ingestion

Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Faire vomir seulement sur les directives du personnel médical. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. Peut provoquer des effets sur la reproduction. L'ingestion peut provoquer une légère irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, de vomissements ou de diarrhées.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Les symptômes peuvent être retardés.

### Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

### Dangers spécifiques du produit dangereux

Les particules fines (poussières, nébulisations) peuvent alimenter un incendie ou une explosion.

<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Utiliser une pulvérisation d'eau pour refroidir les récipients fermés.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter l'inhalation de la poussière du produit renversé. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Déversements peu importants : Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. Porter un équipement de protection individuel. Prevent release to the environment.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention** Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter la formation de poussière. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact de ce produit avec les vêtements. Utiliser cette substance sous ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Si des comprimés ou capsules sont écrasés ou rompus, éviter de respirer la poussière et éviter tout contact avec les yeux.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités** Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS). @ 15-30 °C (59-86 °F)..

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### Zoetis

#### Composants

Toceranib ( as Toceranib phosphate) (CAS 874819-74-6)

#### Type

TWA

#### Valeur

10 µg/m<sup>3</sup>

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

#### Composants

Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)

#### Type

TWA

#### Valeur

10 mg/m<sup>3</sup>

#### Forme

STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)

TWA

3 mg/m<sup>3</sup>

Fraction respirable.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
		10 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Particules inhalables.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Total
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Inhalable

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Fraction inhalable.

**Canada. VLEP du Nouveau-Brunswick: valeurs limites seuils (VLS) basées sur la publication des VLS et IEB de l'ACGIH de 1991 et 1997 (Règlement du Nouveau-Brunswick 91-191)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Respirable.
		10 mg/m <sup>3</sup>	Inhalable
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)	TWA	3 mg/m <sup>3</sup>	Fraction respirable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Poussières totales.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)	TWA	10 ppm	

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)	15 minutes	20 mg/m3	Fibre.
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9)	15 minutes	6 mg/m3	Fraction respirable.
		20 mg/m3	Fraction inhalable.
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)	15 minutes	20 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

**Analyse des risques par niveaux de contrôle**

Non disponible.

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection du visage/des yeux**

En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau****Protection des mains**

Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

**Autre**

Les vêtements de protection étanches sont recommandés s'il y a des risques de contact cutané avec le médicament et pour les opérations de traitement en vrac.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. On doit fournir des équipements de protection respiratoire lorsqu'il y a un risque d'exposition à des poussières, des brumes, des aérosols ou des vapeurs. Si la limite d'exposition professionnelle applicable (OEL) est dépassée, porter un appareil respiratoire approprié avec un facteur de protection suffisant pour contrôler les expositions inférieures à la OEL. Si des mesures techniques ne suffisent pas à maintenir les concentrations de particules de poussière sous les limites d'exposition en milieu de travail (LEMT), il faut porter une protection respiratoire appropriée.

**Dangers thermiques**

Sans objet.

**Considérations d'hygiène générale**

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

Comprimés

**État physique**

Solide.

**Forme**

Solide.

**Couleur**

Orange. ou Bleu. ou Rouge.

**Odeur**

Non disponible.

**Seuil olfactif**

Non disponible.

**pH**

Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation**

Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition**

Non disponible.

<b>Point d'éclair</b>	Non disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Humidité. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts. Fluor
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Des fumées et gaz irritants ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit. Oxydes de carbone. Oxydes d'azote (NOx). Peut comprendre des oxydes de phosphore. Fluorure d'hydrogène

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Dans des conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne devrait pas présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.
Cellulose microcristalline	Espèces: Lapin Gravité: Aucun effet irritant
Toceranib ( as Toceranib phosphate)	Espèces: Lapin Gravité: Aucun effet irritant
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Cellulose microcristalline	Espèces: Lapin Gravité: Aucun effet irritant
Toceranib ( as Toceranib phosphate)	Espèces: Lapin Gravité: Minimal
<b>Ingestion</b>	L'ingestion peut provoquer une légère irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, de vomissements ou de diarrhées. Toutefois, il est peu probable que l'ingestion soit une voie d'exposition professionnelle principale.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Une exposition peut causer une irritation, une rougeur ou un malaise temporaire. Peut provoquer des effets sur la reproduction. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques. L'ingestion peut provoquer une légère irritation gastro-intestinale accompagnée de nausées, de vomissements ou de diarrhées.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Peut être nocif par contact cutané. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 22500 mg/kg
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 2000 mg/m3
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Toceranib ( as Toceranib phosphate) (CAS 874819-74-6)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Orale</b>		
	Rat	2500 mg/kg (Dose létale minimale )
<b>Subaiguë</b>		
<b>Orale</b>		
DMENO	Chien	2.5 mg/kg/j., 7 Jours (Organe cible (s): Appareil digestif )
	Rat	10 mg/kg/j., 14 Jours (Organe cible (s): Liver, Lymphatic system, Pancreas, Adrenal gland)
DSENO	Chien	< 50 mg/kg/j., 8 Jours (Organe cible (s): Gastrointestinal system, Pancreas)

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Corrosivité**

Toceranib ( as Toceranib phosphate) Espèces: Lapin  
Gravité: Aucun effet irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Contact avec les yeux**

Cellulose microcristalline Espèces: Lapin  
Gravité: Aucun effet irritant

Toceranib ( as Toceranib phosphate) Espèces: Lapin  
Gravité: Minimal

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant**

Cellulose microcristalline (CAS 9004-34-6) Irritant  
Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9) Irritant  
STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0) Irritant

**Sensibilisation respiratoire** Pas un sensibilisant respiratoire.  
**Sensibilisation cutanée** On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

**Sensibilisation cutanée**  
Toceranib ( as Toceranib phosphate) LLNA  
Espèces: Souris  
Gravité: négatif

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

**Mutagenicité**  
Toceranib ( as Toceranib phosphate) Aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif  
Espèces: Lymphocytes humains  
  
Micronoyau in vivo  
Résultat: négatif  
Espèces: Rat  
  
Mutagenicité bactérienne in vitro (Ames)  
Résultat: négatif  
Espèces: Salmonella , E. coli

**Cancérogénicité** La classification n'est pas possible en raison d'un manque partiel ou total de données.

**Carcinogènes selon l'ACGIH**

STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

STÉARATE DE MAGNÉSIUM (CAS 557-04-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Dioxyde de silicium colloïdal (CAS 7631-86-9) 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Peut nuire au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Risque avéré d'effets graves pour les organes (système sanguin, système digestif) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Éviter le rejet dans l'environnement. Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. En tenant compte des dangers pertinents et connus pour l'environnement et la santé que représente le matériau, passer en revue et mettre en œuvre des techniques et des procédures de traitement des eaux usées et des déchets afin d'éviter l'exposition professionnelle et les rejets dans l'environnement. On recommande de pratiquer la réduction du volume des déchets. On doit utiliser les meilleurs technologies disponibles afin d'éviter les rejets dans l'environnement. Cela peut inclure des techniques destructives pour les déchets et les eaux usées. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.



<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre.
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

<b>TMD</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementation canadienne</b>	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
----------------------------------	---

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Protocole de Montréal

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Australie	Inventaire australien des substances chimiques industrielles (AICIS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taiwan	Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence  
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

<b>Date de publication</b>	24-Mai-2017
<b>Date de la révision</b>	13-Avril-2023
<b>Version n°</b>	02
<b>Avis de non-responsabilité</b>	Zoetis Inc. estime que les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont exactes et, alors qu'elles sont fournies de bonne foi, elles ne s'accompagnent d'aucune garantie quelle qu'elle soit, expresse ou implicite. Si un risque particulier n'est pas accompagné de données dans ce document, c'est qu'aucune information n'est connue pour le moment. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.